

MAI 1985

NUMÉRO

239

B R S

Bulletin
édité par le Syndicat
National des Travailleurs
de la
Recherche Scientifique
(S.N.T.R.S. -C.G.T.)

ISSN 0180-5398

CP 50050

directeur de la Publication
A. MONTINTIN
57, avenue d'Italie 75013

RETOUR A LA CASE DEPART ?

A quelques semaines du débat parlementaire sur le Plan Triennal il subsiste de solides motifs de préoccupation pour l'avenir de la recherche.

La première chose qui frappe à la lecture des documents préparatoires, c'est le manque d'ambition comparé au préambule de la Loi d'Orientation et de Programmation.

Ce sentiment est renforcé par l'absence de toute référence programmée des moyens d'action de la politique scientifique proposée pour les trois ans à venir.

Lors de sa communication au Conseil des Ministres, Mr CURIEN a distingué quatre axes porteurs : la politique de l'emploi, la remise à niveau des moyens des laboratoires, la modernisation du secteur industriel et les programmes de développement technologique.

A première vue, c'est parfait !... Mais les choses se compliquent lorsque l'on apprend que la priorité revenant aux finalités socio-économiques, il est envisagé de "plafonner" la recherche de base en ne considérant que "l'effet d'entraînement des grands programmes sur la recherche industrielle". Du moins dans l'hypothèse d'une faible croissance du budget civil...

Prenons chacun des "axes porteurs".

LA POLITIQUE DE L'EMPLOI ? Il est vrai que le projet prend acte de l'impérieuse nécessité d'augmenter les effectifs en comparant le retard français à la situation de nos principaux partenaires. On sait même qu'il faut veiller à la qualité et à la régularité des recrutements, mais on voit moins bien comment y parvenir dans un contexte budgétaire tendu...

L'industrie reste la priorité mais l'on fera appel au service public pour atteindre un taux de chercheurs et ingénieurs de 5 % par an !...

Dans le service public, on connaît bien ce qu'il faudrait pour assurer un taux de renouvellement satisfaisant (10%) mais les moyens proposés pour y parvenir laissent craindre une déstabilisation généralisée des emplois scientifiques de chercheurs par le recours à des contrats post-doc à 3 ans non renouvelables. Cela au moment où entre en application la titularisation des personnels de recherche !

Pour les ITA, il est proposé "une remise à niveau" jusqu'en 1988 sous la forme d'une progression prioritaire des recrutements d'ingénieurs fondée sur une diminution des emplois de petites catégories, le tout accompagné d'une politique de "reconversion".

Autrement dit : progression différenciée = stagnation différenciée. Avec des conséquences probables sur les carrières des uns et des autres.

REMISE A NIVEAU DES MOYENS DES LABORATOIRES ?

Rien n'est moins sûr quand on sait que nous n'avons pas encore retrouvé le niveau de 1976, et que les hypothèses les plus souvent avancées font état d'une faible croissance du budget civil.

LA MODERNISATION DU SECTEUR INDUSTRIEL ?

"Il faut une progression plus rapide de la part des dé-

penses de recherche de l'industrie que celle financée par les pouvoirs publics". C'est ce que nous ne cessons de dire depuis des années, de là à conclure que l'Etat va enfin réévaluer ses critères d'aides en fonction du dynamisme scientifique et économique des industries... Il n'en est rien : pour que l'industrie dépense plus de recherche l'Etat offre de l'aider (crédits d'impôt, fonds de la recherche, ANVAR, etc...), de plus les crédits incitatifs consacrés à la recherche industrielle seront prioritaires dans le budget de l'Etat.

Et comme l'argent ne fait pas tout, il est proposé d'envoyer des équipes toutes prêtes à l'emploi, formées dans les organismes publics, cela s'appellerait "la mobilité d'équipe".

Si malgré tout, ça ne marchait pas encore, l'Etat (toujours lui) se propose de réduire les charges salariales au cas où les industriels se résigneraient enfin à embaucher des personnels de recherche. (Il y a du chemin à faire puisque la France ne compte que 6 ingénieurs et chercheurs pour 1000 emplois contre 10 en R.F.A. et 25 aux U.S.A. !).

Le bilan de la L.O.P. sur la période 82-85 fait apparaître qu'à l'intérieur des autorisations de programme le "soutien aux entreprises" a augmenté de 49 % alors que le support courant des laboratoires a augmenté de 26,4 %.

LES PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENTS TECHNOLOGIQUES ont progressé de 36 %, contre 22,6 % pour les recherches fondamentales.

Mais à quoi tout cet effort a-t-il servi ? Quel rôle ont joué les sociétés nationalisées pour entraîner l'effort de recherche industrielle ? On ne le saura pas vraiment en lisant le projet, pas plus qu'on ne saura ce que le gouvernement en attend pour les trois prochaines années.

Ce sont pourtant des questions auxquelles il est essentiel de répondre préalablement à toute relance des aides publiques, surtout lorsqu'on affiche comme priorité le développement technologique au risque sérieux de sacrifier le potentiel public de recherche au nom d'une relance aléatoire de l'effort industriel.

Le Conseil Scientifique et le Conseil d'Administration du C.N.R.S. ont souligné avec force et à juste raison la nécessité de maintenir les grands équilibres entre la recherche de base et les programmes technologiques à l'intérieur de la dépense nationale.

Il serait suicidaire de différer la progression de la recherche fondamentale qui conditionne les succès industriels. Ce serait le retour aux replis défensifs des communautés scientifiques et la remise en cause des actions de coopération recherche-industrie. Un retour qui effacerait les effets positifs des premières années de la L.O.P.

IL EST DEvenu VITAL POUR LA RECHERCHE, QUE SES PERSONNELS RÉAGISSENT POUR INTERDIRE TOUT RETOUR À LA CASE DEPART.

DE CE POINT DE VUE L'AMPLEUR QU'ILS DONNERONT AUX GRANDES INITIATIVES INTERSYNDICALES DE DÉBUT JUIN PÈSERA DANS LA DECISION.

Richard VARIN
Secrétaire Général Adjoint du SNTRS-CGT
Membre du Conseil d'Administration du CNRS.

Appel aux chercheurs, ingénieurs, techniciens et administratifs du CNRS.

Le SNCS-FEN, le SNTRS-CGT et le SNPCEN-FEN se félicitent du succès obtenu par les manifestations du 21 mars qui ont permis de rassembler des milliers de travailleurs scientifiques à Paris et en Province sur leurs revendications. Le caractère unitaire de cette initiative témoigne de la profondeur du mécontentement et de l'opportunité des actions que les 3 syndicats ont entrepris depuis des mois contre les tentatives de réviser en baisse les objectifs et les moyens de la Recherche.

La fin de la Loi d'Orientation coïncide avec une période de difficultés budgétaires accrues et une titularisation inachevée : des centaines de travailleurs scientifiques à mi-temps se voient toujours refuser l'entrée dans la fonction publique tandis que les nouveaux titulaires ne connaissent toujours pas le montant de leur rémunération, enfin la limitation apportée aux dérogations nécessaires à la pleine reconnaissance des métiers de la recherche réduit d'autant l'efficacité du nouveau statut, et s'agissant de l'évaluation du travail des chercheurs remet en cause la cohérence du Comité National.

Ces difficultés sont à rapprocher de l'exécution partielle de la L.O.P. dont les objectifs étaient pourtant présentés comme une condition minimale pour le redressement de l'effort national de Recherche.

En effet, 50 % à peine des objectifs ont été réalisés.

Prévu	Réalisé
Dépense nationale de Recherche 2,5 %	/ Produit Intérieur Brut 2,01 %
Part de la Recherche Industrielle dans le P.I.B. 1,5 %	1,25 %
Budget civil recherche (en volume par an) 17,8 %	7,1 %
Recherche fondamentale 13 %	6,1 %
Recherche industrielle 8 %	5 %
Emploi scientifique (par an) 4,5 %	2,1 % (3,3 % chercheurs) (1,6 % ITA)

Quant aux perspectives avancées à la faveur du Plan triennal :

- en matière d'emploi, les projets affichés par la Direction du CNRS ne s'inscrivent pas dans le cadre d'une progression des emplois scientifiques stables. La proposition d'effectuer une partie des recrutements de Chercheurs sous forme de contrat de 3 ans non renouvelables ("Bourses Post-doc") constitue à la fois une mise en cause du nouveau statut et une diminution des emplois stables au CNRS. Si elle venait à exécution, les 2/3 des jeunes Chercheurs seraient des contractuels embauchés pour une durée limitée à 3 ans.

D'autre part, le quasi blocage des créations de postes d'ITA aggravé par le gel partiel des postes libérés met en cause le fonctionnement des formations.

En ce qui concerne les moyens : les scénarii de financement les plus optimistes élaborés pour le nouveau schéma directeur du CNRS ne permettraient pas de retrouver le niveau des moyens par chercheur de 1976. S'il en était ainsi les efforts engagés depuis 1981 risqueraient de se trouver annulés.

Plus généralement, l'absence de programmation des moyens d'action de la Recherche dans le projet de plan triennal remet en cause l'ambition affichée en 1982, de faire de la France une grande puissance scientifique.

Au moment où se préparent les arbitrages pour le futur budget, une intervention des personnels s'impose. Elle est une condition pour obtenir une progression des moyens garantissant les missions du CNRS ainsi que les mesures de reclassement promises depuis 1981.

D'ailleurs, il est inadmissible que le PLAN TRIENNAL de la RECHERCHE et de la TECHNOLOGIE ait été préparé sans un large débat avec toutes les composantes ayant participé au COLLOQUE NATIONAL de 1982.

C'est pourquoi le SNCS-FEN, le SNTRS-CGT et le SNPCEN-FEN appellent l'ensemble des travailleurs scientifiques du CNRS à faire entendre leur voix par la poursuite de l'action engagée le 21 mars sur leurs objectifs revendicatifs et en préparant sans attendre les conditions d'une puissante action de masse à l'occasion du débat parlementaire sur le Plan triennal.

Les 3 syndicats décident de s'adresser à l'ensemble des syndicats du CNRS pour examiner les conditions de la poursuite de l'action unitaire.

Dans le même esprit, les 3 syndicats ont décidé de prendre les contacts nécessaires à l'organisation d'une grande initiative nationale associant l'ensemble des composantes syndicales de la Recherche publique et privée.

Paris, le 17 Avril 1985.

Jonger pour la prime !

VERS UNE MISE EN CAUSE DES REVENUS AU CNRS, A L'INSERM, A L'INRIA ... ?

Vous craignez pour l'avenir de votre prime ; et vous avez raison !
Les primes risquent d'être mises en cause par la désindexation.

Aujourd'hui la Prime de Participation à la Recherche Scientifique (PPRS) est calculée, pour les Ingénieurs et Techniciens, en appliquant 16 ou 12 % au traitement semestriel moyen de chaque catégorie. La prime suit de ce fait l'évolution des traitements, elle est indexée sur ceux-ci.

A ce jour les déclarations et propositions du Ministère de la Recherche et de la Technologie font craindre la disparition de cette garantie.

Si l'indexation n'était pas acquise, cela se traduirait rapidement par une perte de pouvoir d'achat pour toutes les catégories (même pour celles qui pourraient trouver un avantage immédiat dans les propositions du Ministère).

Nous connaissons très vite la même situation que celle qu'ont subie les Chercheurs : leur prime qui, au départ, représentait 20 % du traitement, n'en représente plus aujourd'hui que 3 % à peine.

En ce qui concerne les personnels administratifs, les nombreuses luttes pour obtenir la parité avec les Ingénieurs et Techniciens (notamment la grève de fin 1977- début 1978) avaient abouti à une revalorisation de leurs primes. En 1982 la parité pour les catégories 4D, 5D, 6D bis et 6D a été obtenue. Aujourd'hui, dans la circulaire du CNRS sur les primes du 1er semestre 1985, seuls les agents 6D en bénéficient encore.

De plus le M.R.T. se refuse à s'engager dans la voie d'une amélioration réelle de leur système de prime.

L'annonce de l'action du 21 mars et de nombreuses pétitions ont amené le MRT à afficher ses propositions.

Le MRT n'a pas avancé de solution.

Il doit tenir l'engagement qu'il a pris le 26 mars d'ouvrir des négociations sur les primes.

L'action doit s'amplifier encore.

LE SNTRS-CGT APPELLE LES PERSONNELS À SE RÉUNIR SUR LE LIEU DE TRAVAIL POUR DÉCIDER DES FORMES D'ACTION À ENGAGER SANS ATTENDRE POUR OBTENIR :

- l'ouverture de véritables négociations sur les primes par le Ministère,
- la garantie de l'indexation de la prime sur les salaires,
- un taux de prime unique pour tous, Ingénieurs, Techniciens et Administratifs, aligné sur celui des Ingénieurs : 16 % (Les moyens existent).

PRIMES CNRS 1er semestre 1985

La circulaire du CNRS en date du 6 avril 1985 précise :

"Sans préjuger des nouvelles dispositions qui seront prochainement arrêtées en matière d'attribution de la prime de participation à la recherche scientifique, des indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires et des indemnités pour travaux supplémentaires, je me propose de reconduire, à titre conservatoire, pour ce premier semestre 1985, les modalités d'attribution jusque là appliquées, compte tenu des contraintes du calendrier. Dès que le nouveau régime indemnitaire sera connu, nous procéderons, le cas échéant, aux régularisations nécessaires."

ADMINISTRATIVES : Au lieu d'un progrès vers la parité, il faut noter un recul des primes des administratifs. Seuls les 6 D bénéficient d'une prime à 100 % calculée en appliquant les principes de la Prime de Participation à la Recherche Scientifique (PPRS). Toutes les autres catégories subissent un recul qui se traduit par une perte supplémentaire de pouvoir d'achat.

0 A	:	16.185,60 F	2 B	:	5.705,40 F
1 A	:	13.980,32 F	3 B	:	5.098,44 F
2 A	:	10.601,60 F	4 B	:	4.294,26 F
3 A	:	9.933,92 F	5 B	:	4.142,52 F
1 B	:	7.162,14 F	6 B	:	3.732,78 F
1 B bis	:	6.646,20 F	7 B	:	3.641,76 F

catégorie	Montant obtenu par application des taux de la P.P.R.S.	MONTANT MAXIMUM ATTRIBUABLE pour un agent ayant travaillé à plein temps tout le semestre		RAPPEL MONTANT attribué/ PPRS 2è semes. 84
			MONTANT/PPRS %	
0 D	10.783,68 F	4.944,00 F	45,8 %	47,2 %
1 D	7.298,69 F	4.944,00 F	67,7 %	69,8 %
2 D	5.750,93 F	4.944,00 F	85,9 %	88,5 %
3 D	5.098,43 F	3.954,00 F	77,5 %	79,9 %
4 D	3.960,41 F	3.853,87 F	97,3 %	100 %
5 D	3.884,51 F	3.752,43 F	96,6 %	100 %
6 Dbis	3.656,93 F	3.638,84 F	99,5 %	100 %
6 D	3.520,37 F	3.520,37 F	100 %	100 %



BULLETIN DE PARTICIPATION AU DEPOUILLEMENT DES ELECTIONS DU CNAS du CAES du CNRS

Le MARDI 28 MAI

à renvoyer au SNTRS
CGT 57, av. d'Italie
75 013 PARIS

NOM :

Prénom :

Adresse :

N° tél :

ACTION SOCIALE Elections CNAS du CAES - CNRS.

LE 6 MAI 9500 PERSONNES ONT VOTÉ, SOIT 37 % DES INSCRITS (26 033)
IL MANQUE ENCORE 3518 VOTANTS POUR ATTEINDRE LE QUORUM
(50 % + 1 SOIT 13 018 VOIX)

AVEZ-VOUS VOTÉ ?
N'ATTENDEZ PAS LE DERNIER DELAI 20 MAI 24 H.

VOTEZ et FAITES VOTER

POUR LA LISTE COMMUNE S.N.T.R.S.-CGT - S.N.C.S.-FEN - S.N.P.C.E.N.-FEN
SANS RATURE NI PANACHAGE

Aux adhérents de la REGION PARISIENNE

Le dépouillement de ces élections a lieu le 28 MAI à PARIS. Il est indispensable de pouvoir réunir environ 40 militants du SNTRS (de la R.P.). En renvoyant le bulletin ci-dessous, vous recevrez en échange l'autorisation spéciale d'absence qui vous permettra d'y participer.